

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC
DCM 2023-06-053**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 1^{er} juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Nombre de
conseillers

En exercice : 23
Présents : 16
Excusés
représentés : 5
Votants : 21

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL

Absents excusés représentés :

Stéphanie GRANOUILLET a donné procuration à David SUC, Maëlle JOLY a donné procuration à Jean-Pierre FILIOL, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Sébastien VINCENT a donné procuration à Jean-Claude ABRIAL, Christelle BLANCHER a donné procuration à Pierre ASTOR

Absent excusé non représenté : Daniel DILITTA, Jean-Yves AUBERT

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maryse RIBEYRON

Objet : Election des délégués et suppléants du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-33 du 4 mai 2023 fixant les modes de scrutin applicables à la désignation le 9 juin 2023 des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que leur nombre en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

Mme le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. Seuls peuvent être délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux.

L'élection des délégués et suppléants a lieu simultanément sur une même liste complète ou incomplète.

I) Vérification du quorum

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
- Nombre conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 16
- Majorité des membres en exercice : 12

Il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

II) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. / Mmes Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Cindy ISSARTEL, Anne-Sylvie MIRMAND.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Secrétaire de séance : Mme Maryse RIBEYRON

III) Élection des délégués et des suppléants

La liste paritaire déposée et enregistrée est la suivante :

- la liste « Liste de candidats du Conseil Municipal de Retournac » est composée de MM. / Mmes Alain LUTZ, Patricia GOUDARD, Thierry BENEVENT, Brigitte ROCHE, Pierre ASTOR, Anne-Sylvie MIRMAND, Antoine MALEYSSON, Carole GIGANT, Jean-Pierre FILIOL, Corinne TARGHETTA, Christian PEYRARD

Il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 21
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 21

Ont obtenus :

- Liste « Liste de candidats du Conseil Municipal de Retournac » : 21 voix

Suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, Mme le président du bureau électoral proclame les résultats définitifs :

- Liste « Liste de candidats du Conseil Municipal de Retournac » : 7 sièges de délégués et sont élus : MM. / Mmes Alain LUTZ, Patricia GOUDARD, Thierry BENEVENT, Brigitte ROCHE, Pierre ASTOR, Anne-Sylvie MIRMAND, Antoine MALEYSSON

IV) Élection des suppléants

Après avoir déterminé le quotient électoral pour l'élection des suppléants, et suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, Mme le président du bureau électoral proclame les résultats définitifs :

- Liste « Liste de candidats du Conseil Municipal de Retournac » : 4 sièges de suppléants et sont élus : MM. / Mmes Carole GIGANT, Jean-Pierre FILIOL, Corinne TARGHETTA, Christian PEYRARD

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD

